

Vente d'un immeuble à usage d'habitation
Demande de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien
de l'installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)

(Conformément à l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et à l'article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique)

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE LES DOCUMENTS PRECEDENTS, A PARTIR DU 01/11/2025

Documents à joindre (« tout élément probant attestant de l'existence d'une installation d'ANC »)

- **Plan de situation**, permettant de situer la parcelle sur la commune ;
- **Plan de masse** si possible (ou **schéma**) des **installations** existantes tant de (pré)traitement des eaux usées (installation ANC) que d'évacuation des eaux pluviales ;
- **Justificatifs des derniers entretiens et vidanges réalisés** (bordereaux de suivi des matières de vidange, ou à défaut factures fournies par l'entreprise agréée) :
 - du bac dégraisseur (*si existant*) Date : par :
 - de la fosse Date : par :

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Représentant légal – Nom :
 Notaire Agence immobilière - Dénomination, Nom :

Informations sur l'habitation en vente

Nom, Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Références Cadastrales (section, n°parcelle) :

Dernier titulaire et Référence de l'abonnement SOGEDO :

Date de signature de l'acte de vente (*préciser compromis ou acte définitif*) :

Informations sur l'installation d'ANC

L'installation fonctionne-t-elle correctement même en période très pluvieuse ? Oui Non

L'installation génère-t-elle des problèmes d'odeurs, de voisinage ? Oui Non

Recommandations

Nous vous recommandons vivement de rendre accessibles tous les ouvrages de l'installation d'ANC (fosse, regards de répartition/bouclage, etc ...) pour pouvoir vérifier l'existence et le fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, l'installation risque d'être jugée NON CONFORME.

Prise de rendez-vous pour contrôle sur place

A réception de cet imprimé et des documents demandés, notre prestataire de service (la SOGEDO), prendra contact pour définir un rendez-vous sur place.

Personne à contacter :

Tel fixe :/...../...../...../..... Tel portable :/...../...../...../.....

Redevance

Le diagnostic de bon fonctionnement d'un dispositif d'ANC donne lieu au **paiement d'une redevance** dont le montant a été fixé à **165,00 €**. Le règlement sera à effectuer auprès du Service de Gestion Comptable de Saint André de Cubzac après réception de l'avis de sommes à payer.

Je soussigné, m'engage à prendre en charge cette redevance et à informer le SIAEPA de la suite de la vente (date de la vente et nom de l'acquéreur).

Adresse d'envoi de la facture :

Code Postal : Commune :

E-mail :

Fait à le

Signature du demandeur (si différent du propriétaire)

Signature du propriétaire